

CONVENTION

Entre la Métropole Aix Marseille Provence – DPAO Centre et la ville de Vitrolles pour la participation aux actions d'animation

ENTRE

La Métropole Aix Marseille Provence – DPAO Centre située Rond-Point de la Pierre Plantée, BP 80072, 13742 Vitrolles Cedex représenté par son Vice-Président en exercice, Monsieur Jean-Pierre SERRUS dûment habilité par délibération n° 16/123/CM du 8 Avril 2016

ET

La commune de Vitrolles représentée par Loïc GACHON, Maire de la ville,

Préambule

La Métropole Aix-Marseille-Provence – DPAO Centre en partenariat avec les structures d'animations socio-éducatives, a mis en place un programme de prévention et de promotion du réseau de transport « Les Bus de l'Etang ».

Ce programme se concrétise par :

- **La présence des agents de Prévention – Médiation** à l'intérieur des bus, aux abords des haltes routières. Leurs missions sont d'assister les conducteurs, d'accompagner et d'aider tous les usagers du réseau avec une approche plus spécifique pour les publics jeunes et adolescents.
- **L'organisation et la gestion d'animations par l'unité de Prévention Médiation** : foot en salle, tournois sportifs... Ces animations sont mises en place par l'unité de Prévention Médiation de la DPAO Centre de la Métropole avec la participation des structures socio-éducatives partenaires et / ou des établissements scolaires associés. L'encadrement et la gestion de ces animations sont assurés par les animateurs référents de chaque structure participante et coordonnés par la responsable de l'unité Prévention Médiation de la Métropole.
- **La participation active aux animations proposées par les structures communales ou associatives et / ou les établissements scolaires.** Celles-ci doivent permettre d'effectuer un travail de sensibilisation et de promotion du réseau de transport, de réaliser avec les publics ciblés des actions autour des thèmes de la citoyenneté, du transport public et d'avoir une approche plus spécifique de sensibilisation et de prévention aux phénomènes de prédélinquance et d'incivilités.

La Métropole Aix Marseille Provence intervient auprès des structures par le biais :

- D'une participation logistique : utilisation du réseau des Bus de l'Etang, attribution de récompenses.
- De la participation des agents de prévention médiation aux animations proposées: tournois sportifs, sorties de proximité...
- De l'intégration des agents de prévention médiation à la structure sur la base de projets définis avec la Métropole Aix-Marseille-Provence.

NB : Les agents de Prévention Médiation sont pilotés et assistés par les animateurs référents de la structure. Ils ne peuvent en aucun cas apparaître comme des porteurs de projets ou assurer la responsabilité d'un groupe.

Ces actions sous-tendent les objectifs suivants :

- promouvoir le réseau de transport au sein des différents quartiers
- informer et sensibiliser les publics à l'utilisation du transport en commun
- Favoriser la rencontre entre les différents acteurs : conducteurs, contrôleurs, unité de prévention médiation et les publics adultes, jeunes et enfants
- mettre en place un travail spécifique de prévention avec le public « jeune » permettant de :
 - Créer avec eux des relations privilégiées en favorisant le dialogue afin qu'ils acceptent de respecter les règles de vie existantes sur le réseau
 - Les placer en situation de revalorisation et de responsabilisation par leur implication active à la mise en place des projets.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de préciser l'organisation, les obligations de chaque partie et le financement des actions de prévention prévues entre la Métropole Aix Marseille Provence et la commune de Vitrolles.

Article 2 : Durée

La présente convention prendra effet à partir de sa notification et se terminera le 31 décembre 2018.

Article 3 : Les actions prévues

Utilisation du réseau des Bus de l'Etang – spectacle de Noël

La commune de Vitrolles offre à l'occasion des fêtes de fin d'année un spectacle aux enfants de maternelle et primaire soit environ 400 enfants. A ce titre, la Métropole Aix Marseille Provence autorise l'utilisation du réseau des Bus de l'Etang pour assurer le transport aller et retour des élèves

de leurs écoles à la salle du Théâtre de Fontblanche. Les agents de prévention médiation accompagneront ces transports.

Utilisation du réseau des Bus de l'Étang – spectacle de théâtre

Tout au long de l'année scolaire, le service Culturel invite les élèves de collèges ou lycée de la ville à participer à une dizaine de spectacle, dont certains se déroulent en soirée à partir de 20 h. La Métropole Aix Marseille Provence – DPAO Proximité centre propose d'utiliser le réseau des Bus de l'Étang pour assurer l'accompagnement aller et retour des participants.

Mise à disposition d'infrastructure sportive et de matériels par la ville de Vitrolles

La DPAO Centre de la Métropole Aix-Marseille-Provence mène une action de prévention avec les élèves de cm² des écoles primaires du réseau. En fin d'année scolaire, la DPAO Centre organise une journée d'animation réunissant l'ensemble des élèves ayant participé à l'opération sur le stade de Fontblanche à Vitrolles. A ce titre, la DPAO Centre sollicite le service des sports de la commune pour la mise à disposition du stade de Fontblanche et le prêt de matériel, sono, chaises, tables.

Article 4 : Droits et obligations de chaque partie.

La ville de Vitrolles s'engage à :

- Communiquer autour de la mise à disposition du bus et du trajet effectué lors des manifestations convenues dans la présente convention.
- Prévenir l'unité de Prévention Médiation au cas où l'(les) action(s) serai(en)t annulée(s) ou modifiée(s).
- S'assurer que le groupe utilisant le transport mis à disposition soit bien accompagné par un animateur d'une structure socio-éducative de la commune

La DPAO Centre de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à :

- Mettre à disposition du personnel (éducateur sportif, agent de prévention-médiation ou responsable de l'unité de prévention-médiation)
- permettre l'utilisation du réseau de transport des Bus de l'Étang selon les modalités précisées dans l'article 3

Au terme des actions définies dans la présente convention, la structure établira en collaboration avec la responsable du service, une évaluation globale de(s) action(s) réalisée(s).

Article 5 : Financement

La présente convention est conclue à titre gratuit.

La participation de l'unité de Prévention-Médiation de la Direction de proximité Centre de la Métropole-Aix-Marseille Provence aux animations décrites dans la présente convention ne fait l'objet d'aucune subvention.

La mise à disposition du stade municipal ainsi que du matériel sportif est effectué à titre gratuit.

Fait en deux exemplaires originaux
A Marseille, le

Le Vice- Président,
Jean-Pierre SERRUS

Le Maire de Vitrolles
Loïc GACHON